



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le 19/10/2023
ID : 081-218101632-20231011-2023_DEL76-DE



Séance du 11 OCTOBRE 2023

2023 / 04 / 12

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 08
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 04 Octobre 2023
Date d’Affichage : 04 Octobre 2023
Secrétaire de Séance : Laurent MONNIER

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL
BARENS Janine par André AMALRIC
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO
CAUQUIL Fabrice par Corine ALBERT
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par Karine LOUP
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

OBJET : Etablissement du cahier des charges / Appel à candidature en vue de l’exploitation d’un local commercial situé 4 Place OLOMBEL /

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par délibération en date du 05 Octobre 2015, la Commune est devenue propriétaire de l’immeuble situé 4 Place Philippe OLOMBEL (anciennement Hôtel du Nord), cadastré AB n°230, d’une superficie de 112 m² ;

CONSIDERANT que cinq logements sociaux de qualité ont été aménagés aux 1^{er}, 2nd et 3^{ème} étage, gérés par la société PACT du Tarn – SOLIHA ;

CONSIDERANT que la Ville a conservé l'usage du local commercial situé en rez-de-chaussée ;

Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le 19/10/2023
ID : 081-218101632-20231011-2023_DEL76-DE



CONSIDERANT qu'en date du 2 Décembre 2020, un bail dérogatoire a été consenti et accepté pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 15 Novembre 2020 à Mme MARTIN (établissement CHEZ MARIUS) ;

CONSIDERANT qu'à échéance de ce premier bail et à la demande de Mme MARTIN, la ville de MAZAMET a adressé un courrier au preneur informant que le bail dérogatoire était prorogé d'une année supplémentaire, jusqu'au 14 Novembre 2023 sans aucune possibilité de renouvellement ;

CONSIDERANT que selon l'article L145-5 du code du commerce, la durée prévisionnelle de mise à disposition à titre dérogatoire, est fixée à un an renouvelable deux fois maximum, et à l'issue des trois ans, un bail commercial (3, 6 et 9 ans) pourra être conclu entre les deux parties ;

CONSIDERANT qu'il appartenait ainsi aux locataires de stopper immédiatement l'occupation du local ou de s'engager sur un bail commercial ;

CONSIDERANT que Mme MARTIN n'ayant pas souhaité s'engager sur un bail commercial à l'issue du bail dérogatoire, a donc convenu d'un rendez-vous avec les services de la Ville pour réaliser un état des lieux de sortie ;

CONSIDERANT qu'afin de maintenir une offre de restauration de qualité en cœur de ville, il a été décidé d'élaborer un cahier des charges visant à encadrer les conditions de présentation des candidatures ainsi que les critères de sélection en vue de l'exploitation du local commercial par les futurs repreneurs ;

CONSIDERANT que les conditions de mises à disposition du fonds de commerce ont été prévues en fixant une mise à prix du loyer de 700 €uros mensuel, soit 8 400 €uros hors taxes annuellement ;

CONSIDERANT que les dossiers de candidatures devront être reçus au plus tard en Mairie le 10 Novembre 2023 à 12h ;

CONSIDERANT que le local commercial sera mis à disposition à compter du 1^{er} Décembre 2023 ;

CONSIDERANT que la publication de l'avis d'appel à candidatures se fera par voie d'affichage en mairie dans un délai de quinze jours, par le biais d'une annonce légale diffusée dans la presse et sur le site internet de la Ville ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 4 Octobre 2023 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) de procéder à l'appel à candidatures en vue de l'exploitation d'un local commercial, situé 4 Place Philippe OLOMBEL ;

2°) d'approuver le cahier des charges ;

3°) d'habiliter M. le Maire à signer le bail commercial et à procéder à toutes formalités utiles ;

4°) d'autoriser M. le chef du service de gestion comptable de CASTRES à encaisser les recettes au budget de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Laurent MONNIER



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 19/10/2023



ID : 081-218101632-20231011-2023_DEL76-DE